

Conseil Communal de Vufflens-la-Ville

Commission préavis municipal no 3/2017

« Remplacement des stores verticaux de la salle de sport (côté Mex) par un filet brise-vent et ombrage »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de :

- Madame Fanny Falconnet
- Monsieur Pascal Berchier
- Monsieur Bernard Büttiker, président

a été mandatée pour étudier le préavis municipal no 3/2017 concernant le « remplacement des stores verticaux de la salle de sport (côté Mex) par un filet brise-vent et ombrage ».

La Commission s'est réunie le 11 janvier 2017 dans la salle de sport. Elle a rencontré à cette occasion la Municipalité, représentée par MM. Olivier Duperrut et Eric Maeder.

Analyse

Sur la base du préavis no 3/2017 rédigé par la Municipalité, la commission a posé à cette dernière plusieurs questions précises portant notamment sur la demande d'offres, la pertinence de remplacer les stores par des brise-vents, ainsi que sur le fonctionnement de ces derniers.

Voici en résumé les réponses obtenues :

- La nécessité de remplacer les stores existants pour les fenêtres situées sur la façade sud-ouest de la salle de sport (direction Mex), après 18 ans de service, ressort clairement du Préavis municipal no 3/2017.
- Les stores de la façade opposée ne doivent pas encore être remplacés, du fait que leurs moteurs sont presque neufs et que les stores à démonter permettront de récupérer des pièces encore utilisables pour des réparations futures.
- La Municipalité a reçu trois offres, deux pour des stores et une pour la solution brise-vent et ombrage. Cette dernière est de loin la plus avantageuse, puisqu'elle permet de réduire de moitié le crédit demandé par rapport au prix d'un remplacement par de nouveaux stores.
- La solution « brise-vent et ombrage » présente plusieurs avantages par rapport à la solution « stores » : les brise-vents laissent un espace d'environ 40 cm devant les fenêtres et permettent ainsi une circulation de l'air chaud, ce qui réduit le réchauffement de la salle en été ; les nouveaux brise-vents seront mus par des moteurs électriques de 380V, plus robustes, on peut donc s'attendre à diminuer de manière importante les frais d'entretien ; les toiles, elles aussi plus robustes, seront enroulées par le haut et par le bas, ce qui les rend moins fragiles.

- Les municipaux ont eu l'occasion de visiter deux installations existantes pour un usage comparable au nôtre, à Dürdingen (FR) et à Niederbipp (BE). Cette visite leur a permis de se rendre compte de l'excellente qualité et du bon fonctionnement du produit.
- Les brise-vents prévus seront automatiquement baissés et relevés en fonction de la lumière et pourront en plus être actionnés manuellement. Le taux de filtrage de la lumière sera de 91%.

La Commission remercie les représentants de la Municipalité de leur disponibilité et s'estime entièrement satisfaite des réponses claires données en séance ; elle s'est convaincue que le choix fait par la Municipalité est judicieux.

Conclusion

Vu ce qui précède, la commission, après délibération, propose à l'unanimité au Conseil communal :

- d'accepter le préavis municipal no 3/2017 tel que présenté par la Municipalité ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 35'000.— pour le remplacement des stores de la salle de sport (côté Mex) par un filet brise-vent et ombrage, financé par la trésorerie courante.

Vufflens-la-Ville, le 17 janvier 2017

Madame Fanny FALCONNET

Monsieur Pascal BERCHIER

Monsieur Bernard BÜTTIKER (président)